



Abonnement pris dans un club de sport qui vient de ferme

Par **bouboullette**, le **09/12/2008** à **21:43**

Bonsoir,

Nous sommes plusieurs adhérents à avoir souscrit un contrat que ce soit pour une année ou un pack medium ce qui consiste à payer la somme d'une année + un prélèvement tous les mois 19€. Ce qui est rentable pour nous qu'au bout de 2ans. Or, il y a deux semaines, nous apprenions en se rendant au cours que notre professeur avait été licencié pour manque de diplôme. Il nous ont dit qu'il y aurait de nouveaux professeurs et de nouveaux cours. Or, en se rendant au club, aujourd'hui le mardi 9 décembre, nous avons eu la stupeur de voir le club fermé. Apparemment, il serait fermé pour raison économique. Mais sans nous empêcher de nous prélever la somme ou encore de prendre de nouveaux adhérents la semaine d'avant. Y a-t-il une solution pour que nous puissions récupérer notre argent? Que pouvons-nous faire? Merci de votre réponse.

Cordialement,

Par **chaber**, le **10/12/2008** à **07:30**

Il faut faire d'urgence auprès de votre banque une révocation du mandat de prélèvement. Quant aux sommes versées, il faudra vous rapprocher du syndic liquidateur afin de vous déclarer créancier, mais il faut savoir que vous ne serez pas prioritaire comme peuvent l'être fisc, URSSAF.

Par **bouboulette**, le **12/12/2008** à **14:34**

Merci pour la réponse. C'est mort on ne peut pas récupérer notre agent nous venons d'avoir la confirmation. Il ont eu un arrangement avec Moving Melun mais les prélèvements sont doublé. Les trajets + les prélèvements sa me revient trop chère.